

RÈGLEMENT du SALON RÉGIONAL DES ARTS PLASTIQUES de L'ATSCAF

Article 1 : Le salon des arts plastiques, organisé par l'ATSCAF du Calvados, est ouvert à tous les adhérents à jour de leur cotisation. C'est un salon à caractère régional. Peuvent donc y participer outre les adhérents du département du Calvados, ceux de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime (ATSCAF Rouen et Le Havre) et de l'Eure souhaitant exposer des peintures, sculptures, broderies et dentelle, photos ou encore des œuvres ne rentrant pas dans une de ces techniques dont le caractère artistique aura été reconnu par les organisateurs.

Article 2 : L'édition 2023 se déroulera du **mardi 26 SEPTEMBRE au dimanche 1^{ER} OCTOBRE 2023**, dans la salle d'exposition du vieux Saint-Sauveur à Caen. Le **dépôt des œuvres** se fera le **26 septembre de 9 h à 12 h** Toute œuvre remise après cette heure sera refusée.

Article 3 : Les œuvres doivent être des créations originales. Toutefois, les copies sont autorisées avec la mention « d'après l'œuvre de... » qui sera portée sur la fiche récapitulative affichée près des œuvres de chaque artiste. S'il s'agit de copie d'œuvre non entrée dans le domaine public, l'autorisation de l'auteur originel devra être jointe.

Article 4 : Chaque artiste peut présenter **3 œuvres** dans les catégories suivantes : peinture (huile, acrylique, pastel, aquarelle, techniques mixtes, collages...), sculpture* (bois, pierre, métal...), broderie et dentelle, et autres techniques, **4 œuvres** dans la catégorie photo (noir et blanc, couleur, argentique ou numérique). Les organisateurs se réservent le droit de limiter ces quotités, en fonction de l'espace d'exposition disponible. En ce sens, il conviendra à chaque artiste d'inscrire sur le bordereau, les œuvres par ordre de priorité.

*les sculpteurs sont invités à venir avec leurs supports d'exposition, à défaut les sculptures seront posées à même le sol, au risque et péril de l'exposant.

Article 5 : Le *format* conseillé pour les *photos* est de 30X40. Le cadre 40X50 est fourni. **Les encadrements personnels ne sont pas autorisés**, exception faite de l'utilisation par l'artiste d'une technique ou expression particulière (panoramique par exemple). Dans ce cas les encadrements devront être réalisés directement par ses soins.

Les *peintures* seront de format A4 minimum avec au moins un encadrement 30X40. Il n'y a pas de format maximum limite **mais la surface occupée par la totalité des tableaux exposés ne devra pas dépasser 2M2**. Les peintures devront obligatoirement comporter un piton ou système d'accroche central. Les sous-verres sans encadrement sont exclus. Toute œuvre présentant des difficultés d'accrochage sera refusée.

Article 6 : Les œuvres présentées ne devront pas avoir été déjà exposées à un précédent salon ATSCAF à Caen.

Article 7 : Pour le présent salon, aucun thème n'est imposé.

Article 8 : Un jury souverain sera chargé de décerner les prix suivants :

- Prix pour l'ensemble de l'œuvre d'un artiste.
- Prix de l'innovation (le cas échéant).
- Une mention par technique : Huile/acrylique, aquarelle/pastel, sculpture, photographie, broderie et dentelle, et le cas échéant, autres techniques.

Une œuvre ou un artiste ne peut se voir décerner qu'un seul prix ou mention. Tout artiste à qui l'on décerne un prix est placé hors concours pour le salon suivant.

Article 9 : Les œuvres pourront être vendues avec ou sans cadre. Le prix des œuvres sera affiché sur fiche récapitulative par artiste. Lors d'une transaction réalisée au cours du salon, l'ATSCAF prélèvera 10% du montant de la vente.

Article 10 : Les œuvres devront être retirées le dernier jour d'exposition le 1^{er} octobre à partir de 18h.

Article 11 : Il appartient aux participants de souscrire toutes garanties utiles pour se prémunir contre les pertes, détériorations, vols des œuvres exposées, qui pourraient survenir pendant la durée de l'exposition ou lors du dépôt ou retrait des œuvres. A ce titre, l'ATSCAF dégage toute responsabilité.

Article 12 : Seules les œuvres mentionnées sur le bulletin d'inscription seront accrochées. La date de clôture des inscriptions est indiquée sur le bulletin d'inscription. Les documents parvenus au-delà de cette date ne seront pas retenus.

Article 13 : La participation à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

BORDEREAU DE PARTICIPATION AU SALON RÉGIONAL ATSCAF 2023

Le salon régional de l'Atscaf se déroulera dans la salle d'exposition du vieux Saint-Sauveur, Place Saint-Sauveur à Caen, **du 26 septembre au 1^{er} octobre 2023**. L'accrochage se fera **le mardi 26 septembre 2023 de 9 h à 12 h**.

Pour y participer, merci de remplir et retourner ce bordereau au *Secrétariat ATSCAF*, 7 Bd Bertrand, 14034 Caen Cedex ou par messagerie sur atscafcalvados@orange.fr pour le **lundi 11 septembre 2023 au plus tard**.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les œuvres non conformes au règlement ou par manque de place ou en raison d'un dépôt tardif.

NOM	:	<input type="text"/>
Prénom	:	<input type="text"/>
Adresse	:	<input type="text"/>
Téléphone	Fixe :	<input type="text"/>
	Portable :	<input type="text"/>
Adresse e-mail...	:	<input type="text"/>
Appartenance à une section artistique de l'Atscaf :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> cochez la case de votre choix*
N° Adhérent Atscaf (Obligatoire).....	:	<input type="text"/>
Jour(s) de permanence choisi(s).....	:	<input type="text"/>

***Pour les non adhérents, règlement de la cotisation ATSCAF à joindre impérativement au présent document. Tarifs : 24 euros pour les fonctionnaires et assimilés, 29 euros pour les membres bienfaiteurs.**

Indiquez EN LETTRES CAPITALES par ordre de préférence, les œuvres que vous désirez exposer.

	Titre	Technique (☐) Ex. : aquarelle, huile, pastel, sculpture, broderie, dentelle, photo ...	Format	Prix affiché	
				sans cadre	avec cadre
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	si photos uniquement				
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(☐) pour les photos préciser en plus la technique utilisée : argentique ou numérique

Ventes : Lorsque vous souhaitez exposer une œuvre en collection privée, non soumise à la vente, inscrivez dans la colonne "Prix affiché" la mention « CP ».

Encadrement :

-Pour les photos format 30X40 : leur encadrement étant assuré par l'ATSCAF, elles devront être déposées au secrétariat **au plus tard le 14 septembre 2023. Au-delà de cette date, elles ne pourront pas être retenues.**

-Pour les autres œuvres : vérifiez qu'elles sont conformes au règlement du salon (art.5). Prévoyez un piton ou anneau suffisamment grand pour être posé au crochet d'une cimaise. Il doit être parfaitement centré.

Gardiennage: Nous avons besoin de **2 à 3 personnes** par journée. Chaque exposant devra assurer au moins une permanence (à l'exception des exposants hors Calvados). **Merçi d'indiquer les jours de permanence choisis.**

Les personnes qui le souhaitent pourront déposer leurs œuvres convenablement emballées au secrétariat au plus tard le lundi 25 septembre 2023.

Les organisateurs se chargeront du transport.